CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Motion du 27 novembre 2014

Patrimoine géologique de la carrière de Cormeilles-en-Parisis

Le conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Île-de-France (CSRPN) a missionné en 2014 la commission régionale du patrimoine géologique (CRPG) pour réaliser l'inventaire du patrimoine géologique régional, pour instruire des dossiers techniques relevant de cet inventaire et concernant les sites géologiques majeurs de la région francilienne.

Dans ce cadre, le vendredi 7 novembre 2014, la CRPG a effectué une visite de la carrière à ciel ouvert de Cormeilles-en-Parisis (Val d'Oise) en compagnie de l'exploitant de la carrière (société PLACOPLATRE) et avec le concours de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE). La commission a recueilli les avis et pris connaissance des dossiers techniques et réglementaires d'exploitation et de remise en état du site après l'abandon de l'extraction à ciel ouvert prévu en 2017. La remise en état du site se poursuivra jusqu'en 2030 environ compte-tenu du volume conséquent de fouille à remblayer (de l'ordre de 15 millions de m³).

Motion du CSRPN d'Ile-de-France portant sur le patrimoine géologique du site de la carrière à ciel ouvert de Cormeilles-en-Parisis.

Adoptée à l'unanimité Sur proposition de la CRPG

Séance du 27 novembre 2014

La carrière de Cormeilles-en-Parisis qui rend accessible depuis plus d'un siècle un tiers des formations sédimentaires composant le sous-sol francilien, est un site majeur du patrimoine géologique européen. La succession stratigraphique accessible sur une centaine de mètres de hauteur, présente plusieurs niveaux géologiques à valeur patrimoniale de degré international comme les couches du Ludien et du Sannoisien, le passage stratigraphique de l'Éocène à l'Oligocène, en environnement continental, contemporain d'un renouvellement significatif des faunes de mammifères du Cénozoïque.

L'exploitant de la carrière propose de conserver Trois affleurements compatibles avec le plan d'exploitation d'exploitation, qui ont été épargnés aléatoirement lors de la remise en état de la découverte de la carrière par comblement, à savoir :

- au sommet de la butte-témoin de Cormeilles-en-Parisis, un affleurement de 5 mètres de haut montrant les meulières de Montmorency cryoturbées au contact du sommet des sables de Fontainebleau ;
- un affleurement exposant la partie médiane des sables de Fontainebleau, sur une dizaine de mètres de hauteur :
- un ancien front de taille de la Haute masse de gypse développé sur une dizaine de mètres de hauteur.

Ces petites sections géologiques qui résultent ainsi d'aléas de terrassement mais pas d'une démarche élaborée de protection, ne répondent pas aux enjeux majeurs énoncés précédemment, d'autant moins qu'elles n'exposent pas les niveaux ou transitions géologiques de valeur patrimoniale.

Alors que l'arrêté ministériel du 5 mai 1987 relatif au permis d'exploitation de la carrière dit « permis de Cormeilles-en-Parisis » stipulait de mener des actions de protection patrimoniale de cette coupe stratigraphique d'exception, l'arrêté ministériel et l'arrêté préfectoral d'exploitation actuellement en vigueur ne formulent aucune exigence particulière. Nonobstant, tous les moyens doivent être mis en œuvre pour conserver *in situ* cette coupe essentielle de la stratigraphie européenne après l'abandon de l'exploitation à ciel ouvert.

La CRPG prendra tout contact avec les élus, les administrations, les propriétaires, l'exploitant et les autres parties prenantes afin de porter ces recommandations et rendra compte au CSRPN de l'avancement des actions de sauvegarde et de valorisation de ce patrimoine géologique majeur de niveau européen.

La présidente du CSRPN

Christine ROLLARD